



# Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 13 Numéro 4 Décembre 2021

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0  
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024  
Courriel : [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)



## MOT DU MAIRE

Citoyennes, citoyens !

L'hiver est une saison qui apporte plein de possibilités pour de belles activités extérieures. Je me permets de vous rappeler d'être prudent, un accident est si vite arrivé.

En parlant de prudence, le Ministère des Transports nous informe que les glissières de sécurité nouvellement installées lors de la rénovation du ponceau sur la route du Sud-du-Lac sont non conformes. Elles ont été installées trop près de la route. Soyez donc vigilant lorsque vous croisez une déneigeuse à cet endroit, car la largeur est moins grande que la normale. Le Ministère fera les corrections au printemps.

Comme vous savez, notre population est vieillissante et régulièrement en hiver nous recevons des plaintes sur la qualité et la sécurité de nos trottoirs. Vous avez peut-être remarqué que la municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur municipal. Cet équipement très flexible permettra plusieurs opérations : le déneigement et le déglacage des trottoirs en hiver pour améliorer la sécurité de nos personnes plus âgées, la tonte des pelouses et le balayage des trottoirs en été et une possible utilisation pour le débroussaillage des fossés de nos rangs.

Le mois de décembre est la période de préparation du budget de la prochaine année. Pour 2022, votre conseil aura un défi supplémentaire, car le gouvernement du Québec a réduit de façon importante le montant de la péréquation qui nous est attribué habituellement.

[Suite page suivante](#)

### Prochaines parutions du Bulletin

- Printemps 2022
- Été 2022
- Automne 2022
- Hiver 2022

### Date limite de remise des articles

- 12 mars 2022
- 12 juin 2022
- 10 septembre 2022
- 11 décembre 2022

### Table des matières

Mot du maire . . . . .	1-2
Réunions conseil 2022 . . . . .	2
Budget 2022 . . . . .	3
Avis public. . . . .	4-7
Informations municipales. . . . .	8-11
Info-Bibliothèque . . . . .	12-13
Zumba Biencourt. . . . .	13
Nouveau-né . . . . .	14
Centre funéraire . . . . .	14
Période hivernale . . . . .	14-15
Rappel lingettes . . . . .	15
L'autre-Toit du KRTB . . . . .	15
Sûreté du Québec . . . . .	16-17
Comité d'accueil . . . . .	17
Mot du curé . . . . .	18
Horaire messes . . . . .	18
Livre du 75 <sup>e</sup> . . . . .	19
Cuisines collectives . . . . .	19
Ensemencement . . . . .	20
Maison des Jeunes . . . . .	20
Roulami . . . . .	21
Société d'entraide . . . . .	22
Horaires des Loisirs . . . . .	22
Parc Natur'Ailes . . . . .	23
Calendrier évènements . . . . .	23
Conseil municipal . . . . .	24
Employés municipaux . . . . .	24

## MOT DU MAIRE (SUITE)

Cette baisse importante de notre budget nous oblige à effectuer une majoration du taux de taxation de 0,05 \$/100 \$ d'évaluation foncière. Les trois dernières années, nous n'avons fait aucune augmentation pour ce taux. Si on répartit cette augmentation sur ses quatre années, elle équivaldrait à 1,4 % par année. Même avec cette augmentation, nous allons devoir être imaginatif lors du budget, car cette majoration ne couvre pas 50 % de la coupure de notre péréquation.

En terminant, je voudrais vous souhaiter un très beau temps des Fêtes en compagnie de votre famille et de vos amis !

Pierre Bossé  
Maire



---

### *Municipalité de Lac-des-Aigles*

*AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -  
DATE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2022*

*Lundi, le 10 janvier 2022, Lundi, le 7 février, Lundi, le 7 mars, Lundi, le 4 avril, Lundi, le 2 mai, Lundi, le 6 juin, Lundi, le 4 juillet, Lundi, le 15 août, Lundi, le 7 septembre, Lundi, le 3 octobre, Lundi, le 7 novembre et Lundi, le 5 décembre*

*Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.*

*DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce 3 ième jour du mois de novembre deux mil vingt et un*

*Francine Beaulieu  
Directrice générale*

**REVENUS 2022**

<b>Recettes de sources locales</b> : % du budget	
Taxes foncières	377 484,00 \$
Surtaxe terrains vagues desservis	521,00
Taxe aqueduc	24 010,00
Taxe égouts	31 845,00
Matières résiduelles	42 255,00
Taxe-Réserve-Vidange boues étangs aérés	0.00
Taxes fosses septiques	8 605,00
Recyclage	<u>24 490,00</u>
	<b>508 689,00 \$</b>

<b>Paiements tenant lieu de taxes</b> : % du budget	
Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>11 821,00 \$</u>

<b>Transferts : 01-3000</b> % du budget	
Péréquation	161 454,00 \$
Dotation spéciale	7 426,00
Ent. du réseau routier local et subvention	<u>144 934,00</u>
	<b>313 814,00 \$</b>

<b>Services rendus</b> : 01-2 % du budget	
Services rendus aux orga. munic.	29 454,00 \$
Gouv. Québec ent. chemins d'hiver	176 427,00
Revenu éolien	46 866,00
Services rendus (photoc., loc. salles,..)	17 239,00
Parc Natur'Ailes	<u>12 000,00</u>
	<b>281 986,00 \$</b>

<b>Imposition des droits</b> : 2 % du budget	
Autres (permis, mutation, intérêts, )	<u>9 650,00 \$</u>

**TOTAL DES REVENUS :** 1 125 960,00 \$

**TAXES (Règlement # 181-21)**

La taxe foncière passe de 0,90 \$ à 0.95\$ / 100 \$.

Les taxes d'aqueduc et égout demeurent inchangées.

Les taxes de la cueillette des ordures et du recyclage subissent une hausse dû à la hausse de la RIDT, recyclage, transporteur, tri, ...

**Détail des remboursements en capital de 2022**

Unité d'urgence : 15 700 \$ en capital et 3 466.01 \$ en intérêts.

Tracteur municipal : 14 430.30 \$ en capital et 4 640.58 en intérêts, pour 2022.

**Projets d'investissement : Total 846 888 \$**

Rénovation des Loisirs : 355 209 \$

Prolongement des trottoirs phase 3 : 112 500 \$

Abri à sel : 379 179 \$.

**JOYEUX NOËL  
ET BONNE ANNÉE 2022!**

**CHARGES 2022**

<b>Administration générale</b> : 26 % du budget	
Législation	32 296,00 \$
Gestion financière et greffe	178 844,00
Évaluation	19 009,00
Autres (Dons, Subventions commerces.)	<u>58 241,00</u>
	<b>288 390,00 \$</b>

<b>Sécurité publique</b> : 12.4 % du budget	
Service de police	29 710,00 \$
Sécurité incendie	106 551,00
Sécurité civile, QP Croix Rouge	<u>2 140,00</u>
	<b>138 401,00 \$</b>

<b>Transport</b> : 30.5 % du budget	
Voirie municipale	146 545,00 \$
Enlèvement de la neige	183 789,00
Éclairage des rues	6 500,00
Signalisation, circulation	867,00
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 539,00</u>
	<b>339 240,00 \$</b>

<b>Hygiène du milieu</b> : 12 % du budget	
Réseaux distribution de l'eau	23 000,00 \$
Fosses septiques (Quote-part)	15 294,00
Réseaux d'égouts	33 637,00
Gestion des matières résiduelles	42 255,00
Gestion des matières recyclables	<u>24 256,00</u>
	<b>132 589,00 \$</b>

<b>Santé et bien-être</b> : 0.3 % du budget	
OMH et quote-part santé	<u>4 200,00 \$</u>

<b>Aménagement, urbanisme et développement</b> : 2.1 %	
Urbanisme et zonage	11 182,00 \$
Agents et Quote-part MRC dev.	7 638,00
Embellissement - Fleurs	<u>5 600,00</u>
	<b>24 420,00 \$</b>

<b>Loisirs et Culture</b> : 8 % du budget	
Édifice municipal	20 576,00 \$
Plage	7 285,00
Parc Natur'Ailes	18 548,00
Parc Belvédère	3 190,00
Loisirs Été - Hiver	18 634,00
Bibliothèque – Loc. de volumes	2 881,00
Pavillon	5 800,00
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>5 069,00</u>
	<b>89 463,00 \$</b>

<b>Frais de financement</b> : 0.1 % du budget	
Intérêts Dette à long terme	10 710,00 \$
Frais	<u>1 350,00</u>
	<b>12 060,00 \$</b>

<b>Autres activités financières</b> : 8.6 % du budget	
Remboursement en capital	57 197,00 \$
Investissements	846 888,00
Emprunts & subv. TECQ	- 846 888,00
Autres et Surplus affecté immo.	<u>40 000,00</u>
	<b>97 197,00 \$</b>

**TOTAL DES CHARGES ET  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES :** 1 125 960,00 \$

## AVIS PUBLIC

*AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : -*

*AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : - À la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2021 à 19 h 45, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :*

### RÈGLEMENT 180-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 180-21 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022 À 2024 ET POUR ADOPTER LE BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

ARTICLE 1 : CHARGES POUR 2022

*Total des charges*                      1 125 960,00 \$

ARTICLE 2 : REVENUS POUR 2022

*Total des revenus* 1 125 960,00 \$

ARTICLE 3 : PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

*Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations comme suit :*

	Titre du projet	Année des investissements			
		2020-2021	2022	2023	2024
1	Rénovation centre loisir # 1	18 507 \$	336 702 \$		
2	Trottoir côté est 120 m PH 3 # 7	9 344 \$	103 156 \$		
3	Jeux d'eau # 9	130 004 \$			
4	Module de jeux plage # 10	21 721 \$			
5	Travaux Premier rang # 13	25 699 \$			
6	Éclairage de rues dell		30 000 \$		
7	Réfection bureaux au 73 (GL 089)		75 000 \$		
8	Abri à sel (RÉCIM)			379 179 \$	
9	Surplus affecté immobilisation		40 000 \$		
	<b>Total</b>	<b>205 275 \$</b>	<b>584 858 \$</b>	<b>379 179 \$</b>	

*Le Règlement 180-21 peut être consulté au bureau municipal.*

*Donné à Lac-des-Aigles, ce dix-septième jour du mois de décembre deux mil vingt et un.*

*Francine Beaulieu  
Directrice générale*

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : - À la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2021 à 20 h0, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

RÈGLEMENT 181-21

RÈGLEMENT NUMÉRO 181-21 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2022.

**ARTICLE 2 : TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.95 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2022 conformément au rôle triennal d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Et la surtaxe sur les terrains vagues desservis à 1.90 \$ pour 2022

**ARTICLE 6 : MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Une taxe dite « Taxe de gestion des matières résiduelles et recyclables », selon les taux fixés annuellement par résolution ou lors de l'adoption du budget, est imposée et prélevée de tout propriétaire d'immeubles pour chaque logement servant d'habitation privée ou de bureau, pour chaque maison de commerce ou immeuble quelconque, situés en la municipalité de Lac-des-Aigles, lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses de la RIDT pour les matières résiduelles.

Les tarifs chargés respectivement pour 2022

	<b>Ordures (Hausse de 22 %)</b>	<b>Matières recyclables (Hausse de 16 %)</b>	<b>TOTAL</b>
Chalet	67.50 \$	39.50 \$	107.00 \$ (+ 18.08 \$)
Maison	135.00 \$	79.00 \$	214.00 \$ (+ 40.41 \$)
Commerce	202.50 \$	118.50 \$	321.00 \$ (+ 58.49 \$)

**ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, pénalité, permis, frais d'administration ou créances dus à la municipalité est fixé à 24 % pour 2022 (même taux depuis longtemps).

**ARTICLE 10 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR PAIEMENT REFUSÉ**

Lorsqu'un chèque ou un autre ordre de paiement est remis à la Municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 20,00 \$ seront réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre.

**ARTICLE 11 : PÉNALITÉ**

La Municipalité décrète qu'une pénalité, d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, sera chargée pour chaque propriété faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année.

Le Règlement 181-21 peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Lac-des-Aigles, ce dix-septième jour du mois de décembre deux mil vingt et un.

Francine Beauhieu  
Directrice générale

# AVIS PUBLIC

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation publique.*

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ÉCRITE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 182-21 et 183-21 AMENDANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 122-14 et LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-14**

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et son règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par ses résolutions 265-21 et 266-21 à sa séance régulière du 6 décembre 2021, tiendra une consultation publique écrite de 15 jours sur ces projets de règlement du 08/12/2021 jusqu'au 22/12/2021 en conformité avec les dispositions de l'arrêté gouvernemental 2021-054 du 16 juillet 2021 et de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ces projets de règlement de :

- De modifier les superficies maximales au sol des installations existantes et des nouvelles installations d'élevage porcin rustiques ou biologiques ;
- De modifier la zone agricole au nord du Lac-des-Aigles en la remplaçant par une zone agroforestière pour donner suite à l'exclusion de la zone agricole désignée obtenue par la MRC (#428815),
- D'agrandir le périmètre urbain de la municipalité pour permettre l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées
- De modifier la zone de villégiature au sud du lac pour agrandir la zone agricole contiguë
- De modifier les dispositions sur les piscines résidentielles

Que les projets règlement ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire étant donné leur nature de règlement de concordance ;

Que les projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.lacdesaigles.ca/> ;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ces projets de règlements doivent le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : Municipalité de Lac des Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0.

Donné à Lac-des-Aigles  
Ce 08-12-2021

Francine Beaulieu  
Directrice générale

## AVIS PUBLIC

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation publique.*

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-14**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 267-21 à sa séance régulière du 6 décembre 2021, tiendra une consultation publique écrite de 15 jours sur ce projet de règlement du 08/12/2021 jusqu'au 22/12/2021 en conformité avec les dispositions de l'arrêté gouvernemental 2021-054 du 16 juillet 2021 et de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier l'article 4.5 relatif à l'orientation de la façade principale

Que ce projet règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.lacdesaigles.ca/> ;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ces projets de règlements doivent le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : Municipalité de Lac des Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0.

Donné à Lac-des-Aigles  
Ce 08/12/2021

Francine Beaulieu  
Directrice générale

## **INFORMATIONS MUNICIPALES (SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2021)**

### **Résolution 195-21 - SOUMISSION – CRÉDIT BAIL**

*ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait sur le site du SEAO le 10 juin 2021 pour Soumission – Crédit-bail pour le tracteur municipal;*

*ATTENDU QU'au terme du délai pour soumissionner soit Jeudi le 2 septembre 2021 à 10 h, la municipalité avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée;*

*ATTENDU QUE l'ouverture des deux soumissions a été faite publiquement, Jeudi, le 2 septembre immédiatement après l'heure maximale de réception des soumissions soit après 10 h;*

*ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas et conforme est l'entreprise SPAR,*

*Que la municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission de l'entreprise SPAR en faveur du crédit-bailleur la Banque HSBC Canada, pour le financement par crédit-bail du tracteur municipal à 164 533 \$ (avant taxes) pour un terme de 120 mois et un montant résiduel avec taxes de 1.15 \$ pour le financement par Crédit-bail du Tracteur municipal.*

*Pour un montant de 219 842.42 \$ frais et taxes incluses.*

*Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat, soient autorisés à signer le contrat et tout document relatif à ce contrat de financement par crédit-bail du tracteur municipal.*

### **Résolution 196-21 TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC – SUBVENTION PPA-ES**

*Courriel reçu le 10 août de Transport qu'une subvention de 25 000 \$ nous est accordée sur 3 ans pour les travaux au Nord-du-Lac au Programme PPA-ES Projets particuliers d'envergure. Les travaux pourraient être décrétés au printemps 2022.*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie le député M. Denis Tardif pour cette aide à la voirie.*

### **Résolution 203-21 PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS – SUBVENTION DE 2 000 \$**

*Reçu par courriel le 25 août, une lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, nous informant qu'avec plaisir il nous accordait une aide de 2 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'occupe d'envoyer les factures, preuves de l'ensemencement.*

### **Résolution 204-21 BUDGET RÉVISÉ OMH**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le budget révisé du 5 juillet de l'OMHT et paie la partie supplémentaire de 1 006 \$.*

### **Résolution 226-21 JEUX D'EAU – CABANON ET PANNEAU D'AFFICHAGE**

*Il serait important de faire faire l'installation d'une plinthe électrique dans le cabanon des jeux d'eau ((Projet 03-31000-078) et de faire faire le raccordement électrique du panneau d'affichage (Projet 03-31000-078).*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Samson Électrique inc. :*

- 1) pour faire l'installation d'une plinthe électrique dans le cabanon des Jeux d'eau;*
- 2) et aussi pour faire le raccordement électrique du panneau d'affichage – Panneau à message variable Kamélion pleine matrice 19" x 25" avec 2 clignotants RRFB ambres avec radar indépendant et convertisseur de courant 240-120V acheté de l'entreprise Traffic Innovation, en vue de la sécurité sur la rue du Quai.*

*Dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du MTQ permettant de sécuriser la rue du Quai (Résolution 46-21).*

### **Résolution 207-21 DEMANDE DE SUBVENTION**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir l'aide demandée de 25 000 \$ au projet « Domaine la montagnette » présenté par Vision – Événements entreprise de Mme Karine Gagnon Morin conditionnel à la réception du Numéro d'entreprise au Québec (NEQ), des factures des dépenses du projet, du Plan d'affaires et de la réponse de la MRC suite à leur demande au programme de Vitalisation.*

**Résolution 214-21 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-0001 – CHEMIN DES CHALETS**

Lot 5406105. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la dérogation mineure 21-0001 afin de permettre la construction d'un garage et son implantation à 4,5 m de la ligne avant donc d'autoriser une dérogation de 4,5 m par rapport au règlement de zonage.

**Résolution 215-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-0002**

Lot 5406305. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la dérogation mineure 21-0002 afin de rendre conforme la construction et d'autoriser une marge de recul avant de 8.83 m et 8.46 m dans la ligne avant donc d'autoriser une dérogation maximale de 0,54 m par rapport au règlement de zonage.

**Résolution 218-21 CANDIDATURES – EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

2 candidatures reçues à ce poste : M. Maxime Gobeil Philibert et M. Éric Blier. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles convoque en entrevue M. Maxime Gobeil Philibert en soirée. Les élus pour le rencontrer sont : M. Pierre Bossé, maire, les conseillers Mme Vicky Ouellet, M. Simon Bois et le contremaître M. Yves Caron.

**Résolution 220-21 DEMANDES POUR DÉNEIGEMENT**

Reçu une demande de la Société d'entraide humanitaire et des Habitations économiques pour que la municipalité fasse le déneigement des stationnements de leurs 3 bâtiments, soit le CLSC (69, rue Principale), le bureau du médecin (74, rue Principale) et celui de la résidence de personnes âgées (67, rue Principale) et demande aussi de l'OMH pour déneiger le stationnement du 71, rue Principale.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles vérifie auprès de ses assurances, la Mutuelle des municipalités du Québec, si ce genre de travail pour des OBNL est couvert.

**Résolution 221-21 BUDGET 2022 – RIDT**

Pour 2022 : budget de 5 959 854 \$ (en 2021 de 4 061 770 \$ et en 2020 de 3 718 138 \$). Pour 2021 Vidanges d'installations septiques faites (64 à ce jour), les chalets ont été faits en 2019 (aux 4 ans). En 2022 : Aucune vidange d'installation septique à faire. En 2023 toutes à faire maison et chalets (environ 90). Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2022.

**Résolution 222-21 PUBLICITÉ ENCOURAGEMENT BRIGADE INCENDIE – JOURNAL INFODIMANCHE**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire une publicité d'encouragement à notre brigade incendie dans le Journal Info-Dimanche du 13 octobre dans le format de 1/16 de page à 175 \$.

**Résolution 223-21 DEMANDE DE PANIERS DE NOËL**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 75 \$ pour les paniers de Noël 2021 au nom de la Maison de la Famille avec la mention Paniers de Noël 2021.

**Résolution 225-21 DÉCORATIONS DE NOËL**

Mme Vicky Ouellet, conseillère au siège # 3 fournit des informations à ce sujet. Petites décorations pourraient être faites devant le bureau, par elle et Isabelle Michaud ou achetés. Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire installer des décorations devant le bureau municipal... et autorise un budget maximal de 3 000 \$ à cet effet.

**Résolution 226-21 REMERCIEMENTS À M. FRÉDÉRIC DUBÉ**

Fin du mandat du conseiller au siège # 6 M. Frédéric Dubé. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie M. Frédéric Dubé pour son implication et son dévouement pendant son mandat de 4 ans comme conseiller municipal au siège # 6.

**Résolution 227-21 BIENVENUE À MME JOSÉE SIROIS – FORMATION ÉLU**

Mme Josée Sirois, seule candidate au siège # 6 a été proclamée élue, vendredi le 1<sup>er</sup> octobre. En tant qu'élue elle doit suivre la formation obligatoire sur « Le code d'éthique et de déontologie des élus ». La Municipalité de Lac-des-Aigles inscrit Mme Josée Sirois à la formation donnée par la FQM sur « Le comportement éthique – Autoapprentissage » sur internet au coût de 300 \$.

**Résolution 240-21 EMPLOYÉ TEMPORAIRE – TRAVAUX PUBLICS**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles recontacte les 2 personnes déjà rencontrées pour le poste à temps plein de Préposé aux travaux publics. Qu'elle procède à un envoi collectif et sur Facebook pour offrir le poste à 40 heures / semaine, ...

**Résolution 241-21 BUDGET RÉVISÉ OMH**

Reçu un autre Budget révisé de l'OMH qui passe d'un déficit de 21 012 \$ à 21 654 \$ une différence de 642 \$ donc nous avons un montant de 64 \$ à payer correspondant à 10 % du déficit.

**Résolution 242-21 DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS OBNL**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles loue son petit tracteur à l'OMHT pour le déneigement de l'OMH de Lac-des-Aigles par leur préposé à l'entretien et sur demande qu'elle aille souffler pour enlever les amoncellements de neige.

**Résolution 243-21 PROJET DE RÉFECTION DU BUREAU MUNICIPAL – PRABAM – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Reçu lettre qu'une subvention nous sera octroyée dans le cadre du Programme PRABAM suite à une reddition de comptes, pour la réfection d'un bâtiment municipal. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles abroge la résolution # 166-21 et qu'elle priorise la réfection du bureau municipal au 73, rue Principale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM. Qu'elle mandate l'entreprise Carolin Morin Architecture + design pour faire les plans, ...

**Résolution 246-21 DÔME – MANDAT À TR3E**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la firme TR3e à l'heure pour la réalisation d'un état de la dangerosité de l'abri ainsi que les plans et estimé des coûts pour un nouvel abri (dôme).

**Résolution 247-21 TROTTOIRS – PHASE 3 – SOUMISSION, ... DEVIS**

Les plans pour le prolongement des trottoirs Phase 3 sont à compléter (TR3E). Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale pour rédiger les Instructions aux soumissionnaires ainsi que l'appel d'offre sur SEAO pour cette Phase 3 du prolongement des trottoirs. Attendons les plans de »TR3E. Soumissions à recevoir d'ici le début de l'année 2021.

**Résolution 250-21 ANIMATION DES LOISIRS**

Attendu qu'à la fin du délai pour soumettre sa candidature, soit Jeudi, le 28 octobre, la municipalité avait reçu 2 offres soit celle de M. Zackary Michaud et celle conjointe de Mégan et Ariane Sirois. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage pour le poste d'animation des Loisirs, selon l'horaire d'ouverture, et pour l'entretien de la patinoire (faire la glace, gratter,...), M. Zackary Michaud.

**Résolution 251-21 FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES À LA BIBLIOTHÈQUE**

Samedi, le 23 octobre la Bibliothèque fêtait son 30<sup>e</sup> anniversaire. De nombreux et nombreuses bénévoles depuis sa création étaient présents. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite toutes et tous les bénévoles du Comité de la bibliothèque qui font vivre depuis tant d'années la bibliothèque et le goût de lire.

**Résolution 252-21 SOUMISSION POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE**

Excavation Jean-Guy Roy, Excavation Régis Bérubé et Culture B.M. inc. de Lac-des-Aigles et Excavation MTJP Jacky Bérubé et Transport Maurice Richard. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède à la demande des soumissions sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs de Lac-des-Aigles ainsi que de deux (2) de Saint-Michel de Squatec pour la location de la machinerie lourde. Qu'ils aient jusqu'à Lundi, le 6 décembre à 15 h pour faire parvenir leur soumission à la municipalité.

**Résolution 254-21 PROJET PÊCHE SUR GLACE – RESPONSABLE (ASSURANCES, ...)**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate comme responsable des mesures de la glace,... pour le projet de pêche sur glace de janvier 2022, Messieurs Yves Caron et Luc Sirois.

**Résolution 255-21 DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de la démission de la Préposé aux travaux publics Mme Maryse Nadeau qui est effective à compter du 28 octobre et son dernier jour de travail sera vendredi le 12 novembre.

**Résolution 256-21 OFFRE DE SERVICE – CAROLINE MORIN ARCHITECTURE & DESIGN – RÉNOVATION DES LOISIRS**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de service de Caroline Morin Architecture & Design pour les travaux de Rénovation des Loisirs au montant forfaitaire de 1 840 \$.

**Résolution 257-21 DÉNEIGEMENT PASSERELLE**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la passerelle menant à la bibliothèque ne soit pas déneigée cet hiver (sauf en cas de crainte d'effondrement), et que les bénévoles et usagers de la bibliothèque passent par l'entrée de la porte avant de l'édifice municipal.

**Résolution 258-21 NOËL**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse comme cadeau de Noël un certificat cadeaux, d'une valeur de 40 \$ à chaque employé, pompier et bénévole ayant travaillé en 2021, à être utilisé dans un commerce situé au Lac-des-Aigles. Et autorise l'organisation d'un souper de Noël au restaurant pour les membres du conseil et d'en assumer les coûts.

**Correspondance (Septembre-octobre-novembre 2021)**

1. Reçu du MTQ un chèque de 125 304 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour 2021.
2. Lettre reçue le 12 août 2021, du Ministère de la Culture des Communications – Direction du patrimoine, qui nous remercie de leur avoir transmis les éléments caractéristiques de l'Église de Saint-Isidore, conformément à l'article 133 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les informations ont été ajoutées au Registre et au Répertoire du Patrimoine culturel. Sur le site [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)
3. Notre nouveau policier parrain, M. Jean-Philippe Madore, nous a rendu visite au bureau le 17 août 2021. Le maire et la directrice-générale l'ont rencontré. Vitesse à la plage, jeux d'eau, ...
4. Reçu par dépôt direct de la MRC de Témiscouata 75 % pour la compensation financière 2020-2021 de l'UMQ au montant de 3 712,50 \$ et que le 25 % suivra au montant de 1 237,50 \$.
5. Reçu par dépôt direct le 22 septembre 10 049,91 \$ comme 1<sup>ère</sup> distribution pour 2021 du parc éolien BSL
6. À la suite de l'annonce du Gouvernement de donner accès à Internet haute vitesse à l'ensemble des foyers – La MRC de Témiscouata est en collaboration avec la municipalité pour confectionner une liste indiquant tous les foyers et entreprises de notre territoire pour la transmettre à notre fournisseur Videotron. Celui-ci a jusqu'au 30 septembre 2022 pour finaliser les changements. Un site Internet est disponible : <https://internet-haute-vitesse.mrctemis.ca/>
7. Reçu une lettre du Directeur de l'état civil du Québec concernant l'avis d'échéance le 7 novembre 2021 des autorisations de célébrer des mariages ou des unions civiles pour les élus municipaux.
8. Reçu par courriel un avis de maintien et de renouvellement du contrat signé le 4 août 2020 avec le Ministère des Transports pour l'entretien des routes 232 et 296 en hiver et un montant de 176 426,79 \$ est prévu.
9. Reçu par courriel de PG Solutions une communication client concernant la refonte des formulaires d'avis d'évaluation et des comptes de taxes. Pour l'année 2022 les comptes de taxes auront changé.
10. Reçu une par courriel la décision de la CPTAQ dans le dossier de la villégiature au Nord-du-Lac. La demande pour aménager un chemin public pour accéder à ce secteur pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture est autorisée.

## DÉCEMBRE 2021

### INFO BIBLIOTHÈQUE

#### 16 octobre : Vente de livres

Malgré le temps incertain, plusieurs personnes sont venues faire l'achat de livres usagés et placoter autour d'un café et de biscuits faits par les membres du comité de la bibliothèque. Un événement à refaire en 2022. Tous les sous amassés iront pour l'achat de livres jeunesse.

#### 30<sup>ième</sup> anniversaire de la bibliothèque

La rencontre a été forte en émotion. Plusieurs bénévoles du tout début de la bibliothèque ont pris le temps de venir voir comment elle se trouvait après plus de 30 ans et bien entendu renouer avec les gens présents.

M. Jean Bernier et Côté du Réseau des bibliothèques nous ont raconté le tout début de celle-ci. Certaines personnes ont pu renchérir sur tout ce beau parcours.

Un gros merci aux bénévoles qui ont implanté la bibliothèque et à ceux qui continue à la faire briller. Aussi, un merci spécial aux membres du conseil municipal qui grâce à leur soutien et leur confiance font en sorte qu'ils appuient le comité dans ses projets.

#### Animation lecture à l'halloween

Le retour des animations après un temps d'arrêt dû à la Covid-19 a été grandement apprécié. Plus de 32 enfants et 17 parents étaient présents. Merci de continuer à participer aussi activement aux événements proposés par le comité de la bibliothèque.

La prochaine animation étant celle de Noël mercredi le 15 décembre.

#### Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

#### Pour les enfants

Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
	Amies un jour amies toujours   L'été le plus excitant de toute ma vie!	Maryse Peyskens Mylène Fortin
	Les mini carnets de Dylane Novembre et décembre	Marilou Addison
	Juliette en suisse	Rose-Line Brassat
	Chambre 1408	Stephen King
	Les évadés	Stephen King
Tome 15 : la Fiesta	La vie compliquée de Léa Olivier	Catherine Girard-Audet
Tome 13 : Cream Puff	Le journal de Dylane	Marilou Addison
Tome 0	Bine	Daniel Brouillette

## Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
	Si c'était à refaire	Marc Lévy
	Parole contre la mienne	Chrystine Brouillet
	L'inconnue de la Seine	Guillaume Musso
	Le mystère Soline	Marie-Bernadette Dupuy
Tome 3 : Pharmacie V. Lamoureux	Place des Érables	Louise Tremblay D'essiambre
	APRÈS	Stephen King
Tome 1	Les enquêtes de Maude Delage	Marie Bernadette Dupuy

## Horaire de la bibliothèque!

### Les heures d'ouverture:

Lundi : 13h30 à 15h00

Mercredi : 19h00 à 20h30

***Le comité de la bibliothèque vous souhaite de belles vacances des Fêtes  
et une bonne année 2022 !***

**Cours de zumba à l'édifice municipal de Biencourt.**

**À compter de la mi-janvier 2022.**

**Si vous êtes intéressé, appelez à la municipalité de Biencourt  
au 418-499-2423**

Le **ZUMBA** est un entraînement en groupe qui permet de bouger et de transpirer tout en vous amusant sur de la musique dynamique. Les cours sont conçus pour tous les niveaux de forme physique. Vous ne pourrez pas résister à la musique. Non seulement vous aurez du plaisir, mais vous améliorerez votre agilité, votre coordination et votre sens du rythme.

## NOUVEAU-NÉ !

**Jeanne Gobeil** est née le 22 juillet 2021, fille d'Aurélie Turcotte et d'Alexandre Gobeil. Elle pesait 3,9 kg.

La Municipalité de Lac-des-Aigles souhaite la Bienvenue à Jeanne. Félicitations !



---

## CENTRE FUNÉRAIRE JEAN-GUY RIOUX

Du service de père en fils depuis 1956

Depuis plus de 60 ans, le centre funéraire Jean-Guy Rioux dessert la population du Lac-des-Aigles ainsi que les paroisses environnantes.

Notre entreprise familiale a à cœur d'accompagner les familles avec professionnalisme et respect. Membre de la Corporation des thanatologues du Québec, notre expérience d'accompagnement est un atout fort important dans la réalisation d'un dernier adieu suite au décès d'un proche.

Confiant de vous offrir des services funéraires de haute qualité encore pour longtemps dans votre milieu et à l'approche du temps des fêtes, nous vous souhaitons de la santé et l'espérance d'un retour à une vie avec moins de contrainte et plus de liberté. Joyeux Noël à tous et bonne année 2022!

Centre funéraire Jean-Guy Rioux, 80, rue principale, Lac-des-Aigles.

Téléphone sans-frais au 1-888-851-1962

---

## BACS À ORDURES ET RECYCLAGE – PÉRIODE HIVERNALE

Pendant la période hivernale ou l'entretien des routes se fait, il est demandé de placer vos bacs à la limite de votre propriété et de ne pas empiéter sur le chemin public.

Merci de votre collaboration et bon hiver 2021-2022 !

---

**RAPPEL À TOUTE LA POPULATION**  
**Les lingettes jetées dans la toilette coûtent**  
**des millions aux municipalités**

Chaque année, les municipalités dépensent des millions de dollars pour régler des problèmes liés à la présence de lingettes humides dans les égouts.

Les lingettes humides ne se désintègrent pas comme du papier de toilette lorsque l'on tire la chasse d'eau. Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes dont le remplacement d'une pompe qui coûte plusieurs milliers de dollars, un blocage des tuyaux qui peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences des citoyens, une usure prématurée des pompes qui nécessitera leur remplacement et un usage anormal des pompes qui peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

**Dans les égouts, les lingettes se lient à des matières grasses pour créer des masses dures pouvant bloquer les égouts.**

***La municipalité de Lac-des-Aigles demande à toute la population d'être vigilant et de ne pas jeter des lingettes humides dans les toilettes, même celles identifiées comme jetables.***

---

**RAPPEL AUX CITOYENS DE LAC-DES-AIGLES EN PÉRIODE HIVERNALE**

**La municipalité souhaite faire un rappel à tous les citoyens de l'article 23 de son règlement général**

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 120-14 SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

**ARTICLE 23**

Neige / glace

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un endroit privé de jeter ou de déposer dans un endroit public ou un cours d'eau, de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé.

**ARTICLE 176**

**Amende minimale de 50 \$**

Quiconque contrevient aux dispositions des articles, 17, 23, ou du deuxième alinéa de l'article 55 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 50 \$ dans le cas d'une personne physique et de 100 \$ dans le cas d'une personne morale, ladite amende ne pouvant excéder 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique et 2 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

---

**L'Autre-Toit du KRTB**

Nous vous informons que les services de l'Autre-Toit du KRTB seront offerts durant la période des Fêtes selon l'horaire habituel :

**24 h/24, 7 jours/semaine.**

Pour informations ou demande d'aide, appelez au **418 854-7160**

Ou S.O.S Violence conjugale au **1 800 363-9010.**

## **MOTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Attention, stratagème de fraude en cours actuellement sous forme d'HAMEÇONNAGE (PHISHING)

Aux KRTB comme un peu partout au Québec en ce moment, des gens inquiets nous appellent après avoir un reçu un courriel leur laissant croire qu'ils sont sous enquête policière et qu'afin de régulariser leur situation, ils doivent cliquer sur un lien qui les amènent vers un formulaire à compléter dans lequel on vous demande vos renseignements personnels.

Sachez qu'il s'agit d'un stratagème frauduleux dans le but d'obtenir du renseignement personnel (date de naissance, numéro de carte de crédit, renseignements bancaires, mots de passe, numéro d'assurance sociale) en faisant croire aux victimes que la communication provient d'une entité légitime (entreprise, institution financière, organisme gouvernemental ou policière). Plusieurs techniques peuvent être employées par les fraudeurs afin de soutirer ces informations, telles que l'envoi d'un faux courriel reproduisant le contenu d'un message authentique avec des indications pour obtenir des renseignements personnels ou d'un faux message texte avec un hyperlien frauduleux renvoyant les victimes vers un site Web factice qui semble familier pour soutirer les renseignements personnels des victimes. L'hameçonnage peut ainsi mener à une fraude d'identité

### **COMMENT SE PROTÉGER?**

- Sachez qu'un organisme fiable ne demande jamais de renseignements personnels par courriel ou texto.
- N'ouvrez que les courriels ou messages provenant d'un destinataire en qui vous avez confiance et téléchargez seulement les fichiers Internet qui proviennent de source sûre.
- Ignorez les courriels et messages textes de personnes inconnues.
- Supprimez les messages suspects; ceux-ci peuvent contenir des virus.
- Supprimez vos pourriels; n'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les hyperliens.
- Mettez à jour l'antivirus de tous vos appareils.
- N'utilisez jamais le numéro de téléphone ou l'adresse courriel fournis dans un message suspect; faites une recherche en ligne pour identifier ces renseignements sur les sites Web officiels.
- Vérifiez régulièrement vos relevés bancaires.
- Assurez-vous de la présence du petit cadenas dans la barre d'adresse lors de vos navigations en ligne; celui-ci assure que la connexion au site Web est sécurisée.
- Vérifiez que l'adresse du site Internet débute par « <https://> »,?
- Assurez-vous que l'adresse du site est bel et bien celle que vous avez l'habitude d'utiliser (par exemple : <http://www.desjardins.com> par rapport à <http://www.desjardins1.com>).

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU CONNAITRE LES STRATAGÈMES FRAUDULEUX EN COURS, CONTACTEZ LE CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA. <https://antifraudcentre-centreantifraude.ca/report-signalez-fra.htm> ou composez le 1 888 495-8501

## POUR OBTENIR DE L'AIDE

Communiquez avec la Sûreté du Québec au **310-4141** ou **\*4141 (cellulaire)** ou votre service de police local.

Consultez la fiche « Dépôt d'une plainte pour fraude - aide-mémoire citoyen » sur le site web de la Sûreté du Québec; <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/sq-3616.pdf>

Bonne journée



**Dave Ouellet, sergent**

Coordonnateur des relations communautaires

Poste de la MRC de Rivière-du-Loup - Sûreté du Québec

Bureau 418 862-6303, poste 209 Télécopieur 418 862-3789 [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

---

## T'IMPLIQUER DANS UN COMITÉ D'ACCUEIL ET D'INCLUSION, ÇA T'INTÉRESSE ?

Bonjour,

Ayant comme objectifs d'atténuer les impacts de la pénurie de main-d'œuvre, l'exode des jeunes vers les grands centres et le vieillissement de la population, la MRC de Témiscouata est présentement impliquée dans une démarche d'attractivité du territoire qui passe, entre autres, par l'accueil et l'inclusion des nouveaux résidents.

Le but ultime, par la formation de comités d'accueil et d'inclusion, est de se démarquer et de devenir une MRC de plus en plus accueillante et inclusive. Pour ce faire, toutes les municipalités sont sollicitées afin que cette implication citoyenne soit présente sur tout le territoire.

Mona Dubé, agente de développement en attractivité pour la MRC de Témiscouata, accompagnera chaque comité tout au long du processus de mise en place, de déploiement et de consolidation. Elle sera appuyée par Sara Dumais-April, agente de développement en immigration, pour la portion sensibilisation du milieu, renforcement des compétences et des échanges interculturels.

Des outils d'accompagnement seront fournis et des ateliers seront offerts aux membres du comité d'accueil et d'inclusion.

Tu veux t'impliquer, tu veux avoir du plaisir et faire une différence? Tu veux participer à la vitalité de ta communauté en mettant en place des activités innovantes et attractives? Alors, n'hésite pas, communique avec ta municipalité et donne ton nom. Dès cet automne, nous te contacterons pour une première rencontre.

---

## MOT DU CURÉ

Bonjour à chacun et chacune du Secteur du Haut Pays !

Déjà l'année 2021 qui s'achève avec ses joies et ses difficultés comme à toutes les années. Depuis 2 ans, nous vivons une pandémie que nous n'attendions pas. Oui, elle a changé beaucoup de nos habitudes. Nous avons aussi eu de la peine de perdre des personnes que nous aimions qui sont parties vers Dieu. D'autres ont eu de la difficulté avec une maladie qui a beaucoup diminué leur force, ainsi que quelques gens qui ont subis une séparation inattendu de leur couple, en plus du départ d'amis sincères qui sont déménagés pour du travail ou pour d'autres raisons.

Toutes ces circonstances ont été parfois tristes à différents niveaux. Par contre, l'année 2022 s'en vient avec plus de plaisir de vivre, plus d'enthousiasme et plus de joie de relancer notre énergie dans des actions constructives pour foncer dans l'avenir que Dieu nous offre à construire.

Disons merci à notre Dieu toujours présent. Il nous a donné une force redoublée pour faire grandir son Royaume de miséricorde et de pardon. Les épreuves nous amènent à faire grandir la vie dans l'avenir. Faisons confiance que cette avenir sera plus belle et respectueuse pour toutes et tous.

Joyeux Noël 2021 et bonne année 2022 !

Jacques-Daniel Boucher, prêtre

---

### **Horaire des messes de Lac-des-Aigles À la salle municipale**

#### **Décembre – Janvier – Février - Mars**

Samedi le 25 décembre 2021 :	09 h 30
Samedi le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :	11 h 00
Dimanche le 16 janvier 2022 :	11 h 00
Dimanche le 30 janvier 2022 :	11 h 00
Dimanche le 13 février 2022 :	11 h 00
Dimanche le 27 février 2022 :	11 h 00
Dimanche le 13 mars 2022 :	11 h 00
Dimanche le 27 mars 2022 :	11 h 00

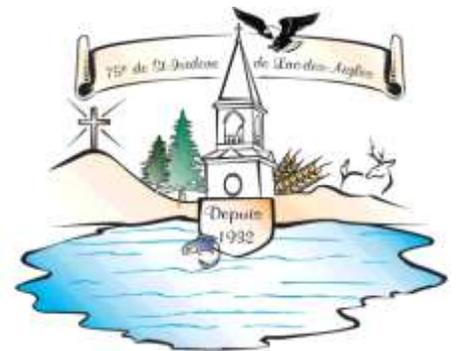
**- J'AI POUR TOI UN LAC (1932-2007) -  
LIVRES DU 75<sup>e</sup> DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

Après plusieurs demandes, nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons présentement quelques livres du 75<sup>e</sup> à vendre !

**Coût du livre: 75,00 \$**

*Quantité limitée !*

Si vous êtes intéressés, venez nous voir au bureau municipal ! ☺



**Cuisines Collectives  
du Haut-Pays**

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU DES **CUISINES COLLECTIVES ET LE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE** SERA FERMÉ DU 22 DÉCEMBRE AU 9 JANVIER 2022. INCLUSIVEMENT POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

NOUS PROFITONS DE L'OCCASION DU TEMPS DES FÊTES. POUR VOUS **SOUHAITEZ UN TRÈS JOYEUX TEMPS DES FÊTES**. NOUS OFFRONS NOS MEILLEURS VŒUX DE PAIX, BONHEUR, SANTÉ ET PROSPÉRITÉ EN CETTE OCCASION.

**JOYEUX NOËL ET BONNE HEUREUSE ANNÉE**

## **Association de l'ensemencement de Lac-des-Aigles**

Le tournoi de pêche blanche se tiendra le **15 janvier 2022**.  
**Les inscriptions se feront à partir de 7 h 00 a. m. au kiosque  
sur la rue du Quai à Lac-des-Aigles.**

Des bourses pour les prises de la journée et des prix de présence seront donnés à compter de 16 h 30.

N'oublions pas que cette activité familiale d'hiver est l'occasion pour se rassembler et s'amuser. L'ensemencement a eu lieu le 9 octobre 2021 et les truites étaient particulièrement revigorantes.

Merci à la Pisciculture Montagne Blanche et à nos formidables bénévoles. Nous tenons à remercier nos nombreux commanditaires pour votre grande générosité, votre présence à chaque année et à votre participation durant toute la journée du tournoi de pêche.

**Le coût pour l'inscription est de 5,00 \$ et les cartes de contribution volontaire 20,00 \$.**

Les cartes sont en vente dès maintenant !

Contactez nos directeurs pour l'achat. Espérons que Dame nature nous favorisera cette année. Noter bien que tous les profits servent à l'achat de truites pour l'ensemencement du lac.

PS : nous respecterons et appliquerons les directives sanitaires de la santé publique (Covid-19)

Bienvenue à tous !

Le comité de l'association de l'ensemencement du lac

Régis Bérubé, président; Daniel-Beaulieu, vice-président; Briand Bérubé; Langis Bourgoïn; Yves Beaulieu; Steven Lévesque; Luc Sirois; Mike Paré Lepage; Yves Caron; Alexis Pelletier & Stéphanie Tardif Caron

---

## **Maison des Jeunes "La Piôle"**

### **Heures d'ouverture pour le temps des Fêtes:**

Mardi 18 h 00 à 21 h 00

Mercredi 18 h 00 à 21 h 00

Jeudi 18 h 00 à 21 h 30

Vendredi : fermé

Samedi : fermé

**Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans ! ☺**



# Au Témiscouata, de quel transport ai-je besoin ?

## Transport collectif

- Pour se déplacer dans sa municipalité.
- Pour se déplacer vers une autre municipalité du Témiscouata.
- Les embarquements et débarquements se font dans des endroits publics.

### Transport Inter-MRC :

- Pour se déplacer du Témiscouata vers Rivière-du-Loup.

## Transport adapté

- Pour les personnes ayant une incapacité significative et persistante.
- Une demande d'admission doit être remplie. Contactez-nous pour l'obtenir.
- C'est un service porte-à-porte.

## Accompagnement transport

Pour rendez-vous médicaux

Le service vous permet d'être accompagné lors de vos rendez-vous vers les services de santé en toute sécurité.

Un bénévoles vient vous chercher à la maison, vous conduit jusqu'à votre rendez-vous, puis vous raccompagne à votre domicile.

- Pour les personnes demeurant à domicile ayant des limitations qui restreignent leur autonomie
- Âgés de 65 ans et plus.
- Âgés de 64 ans et moins référés par un établissement de santé.

### Obligatoire :

- Avoir besoin d'accompagnement.
- N'avoir personne dans votre entourage pour vous accompagner.

418 833-2546

cahtemi@gc-air.com

www.actionbénévoles.org/temiscouata

Réservation 48 heures avant

Tarif selon le kilométrage



418 899-2189  
1 800 350-2189  
accueil@transportroulami.ca

- Réservation avant 14 h, au moins une journée avant votre déplacement
- Horaires simplifiés au verso
- Téléphonez pour connaître les tarifs



Composez le 2-1-1 et un agent vous aidera à trouver le bon transport pour vous.

www.211quebecregions.ca

## Autobus Maritime Bus

Ce transporteur fait la navette entre le Nouveau-Brunswick et Rivière-du-Loup avec des arrêts à différents endroits au Témiscouata.

maritimebus.com  
1 800 575-1807

## Transports spéciaux pour groupes

Transport de groupe pour vos excursions.

Groupe Emerco 418 899-6248  
www.groupeemergco.ca  
info@groupeemergco.ca

Autobus Biescourt Inc. 418 499-2271  
Autobus Laforest 418 851-5424  
Autobus Gilles Cimin 418 852-8932

Transport Royale Bouchard et Fils Inc.  
Transport Rousseau 418 892-7326

## Taxi

Dessert tout le Témiscouata, selon certains critères.  
418 899-2878

## TransAdopt

Service privé de transport médical et adapté pour vos accompagnés à vos rendez-vous médicaux.  
transadopt19@hotmail.com  
418 894-3206

## Action Je Âge du Transcontinental

Navette mensuelle de Rivière-Bleue vers Rivière-du-Loup.  
418 863-7867



418 899-2189  
1 800 350-2189

### Pour réserver :

- Téléphonez avant 14 h, au moins une journée avant votre déplacement.

### Heures d'ouverture du bureau :

- Entre 8 h 30 et 16 h 30
- Du lundi au vendredi
- Sauf les jours fériés

## Municipalités

- Auclair
- Lejeune
- St-Juste-du-Lac

## Journées de service

- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

## Possibilités

Possibilité de demi-journée :  
mardi, jeudi et vendredi

Possibilité de demi-journée :  
mardi et mercredi

## Municipalités

- Témiscouata-sur-le-Lac
- Secteur Cabano
- Secteur Notre-Dame-du-Lac
- Dégelis

4 allers-retours dans la même journée  
Du lundi au vendredi

### Heures d'ouverture du bureau :

- Entre 8 h 30 et 16 h 30
- Du lundi au vendredi
- Sauf les jours fériés

- Packington
- St-Jean-de-la-Lande
- St-Marc-du-Lac-Long

Possibilité de demi-journée :  
mercredi

- St-Athanase
- Pohénégamook
- Rivière-Bleue
- St-Eusèbe

Possibilité de demi-journée :  
mardi et jeudi

- St-Ezéar
- St-Honoré
- St-Pierre-de-Lamy
- St-Louis-du-Ha! Ha!

Possibilité de demi-journée :  
lundi

Document conçu par :  
Le Village pour la Solidarité du Témiscouata  
Transport Adopt et Collectif Roulami Inc.  
accueil@transportroulami.ca  
Année de création : 2021

## Société d'Entraide Humanitaire

Nous sommes à la recherche d'un ou d'une préposé(e) au ménage à la Clinique médicale et au Centre des femmes.

**Lieu :** Au 74, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec)

- Conditions à discuter

**Contactez André Bossé**

**Résidence :** 418 779-2912

**Cellulaire :** 418 670-3073



---

## HORAIRE DU CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY 2021-2022

Lundi : 17 h 30 à 20 h 30

Mardi : 17 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 17 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 17 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 17 h 30 à 20 h 30

Samedi : 13 h 00 à 21 h 00

Dimanche : 13 h 00 à 17 h 00

Le responsable de l'intérieur & pour l'entretien de la patinoire est Zackary Michaud.

---

**L'HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES POUR LE CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY SUIVRA ET SERA AFFICHÉ SUR FACEBOOK ET AU CENTRE DES LOISIRS**

**BONNE SAISON 2021-2022 !**

## Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

### PARC NATURELLES - POUR LOCATION

- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)
- ✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2739

**BIENVENUE CHEZ NOUS !**

---

## Calendrier des événements à venir en 2022 à Lac-des-Aigles

Lundi, le 10 janvier 2022 à 19 h30-----Réunion du conseil à la salle du conseil

Samedi, le 15 janvier -----Tournoi de pêche

Lundi, le 7 février -----Réunion du conseil

Samedi, le 26 février ----- Drag de motoneiges

Lundi, le 7 mars ----- Réunion du conseil

---

## HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

### **Horaire des Fêtes :**

Du 24 au 28 décembre 2021 (inclusivement)

31 décembre au 4 janvier 2022 (inclusivement)

### **Horaire normal du bureau municipal :**

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

Les vendredis : Ferme à midi

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)

---

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE-BEAULIEU

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

**Horaire :** Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00

Pour informations :

Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

418 779-2300 poste 17

---

## Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

**Monsieur Pierre Bossé, maire** : dossiers MRC & gestion interne

**Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1** : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

**Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, pro-maire** : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL), OBVL du Fleuve Saint-Jean & Réserve Duchénier

**Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3** : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine & Réserve Duchénier

**Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4** : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

**Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5** : Loisirs & ressources humaines

**Madame Josée Sirois, conseillère siège 6** : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines & Route des Monts Notre-Dame

## Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale ----- 418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ----- 418 779-2300 poste 11

Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat ----- 418 779-2300 poste 11

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal ----- 418 779-2300 poste 13 (Jeudi AM)

Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur' Ailes -- 418 779-2739

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie ----- 418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier ----- 418-509-8223

M. Yves Caron, contremaître

M. Berthier Beaulieu, responsable des réseaux aqueduc et égout

M. Éric Blier, préposé aux travaux publics (temps plein)

M. Louis-Ange Bouchard, employé sur appel

M. Mario Lemieux, employé sur appel

M. Gérard Dutil, employé sur appel

Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN MAGNIFIQUE TEMPS DES FÊTES**

